



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE ÉTRANGLE FINANCIÈREMENT LES
ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES EN DÉVELOPPEMENT AU QUÉBEC ET FORCE UN
RETOUR À LA CASE DÉPART POUR L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DU CAPITAL DE RISQUE**

**RÉSEAU CAPITAL A RENCONTRÉ LE MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION**

MONTRÉAL, le 17 mars 2009 – Les représentants de l'industrie du capital de risque et d'investissement, RÉSEAU CAPITAL, ont fait état de la situation alarmante du financement des entreprises technologiques en développement et proposé des solutions applicables à court et moyen terme, lors d'une rencontre constructive avec le ministre du développement économique, de l'innovation et de l'exportation du Québec, M. Raymond Bachand, et également avec des dirigeants du ministère des Finances du Québec

En effet, l'écosystème technologique du Québec fait face à un étranglement financier tant au niveau des entreprises que des fonds de capital de risque qui les soutiennent. C'est ce que révèle le *Rapport sur l'économie canadienne et le capital de risque* publié récemment grâce à un appui de nombreux partenaires et une collaboration de l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement (CVCA) et Réseau Capital. Cet étranglement requiert des mesures à court terme si on veut éviter de perdre une partie importante du bénéfice accumulé par des années d'investissement et de travail dans la R&D publique (universités et centres de recherche) et privée (crédits d'impôt aux entreprises) et également dans le démarrage de l'industrie du capital de risque depuis les années 80 : fonds gouvernementaux, crédits d'impôt aux actionnaires des fonds fiscalisés, investissements de la Caisse de dépôt et programme de création de fonds privés.

En ce moment, il y a un étranglement financier qui menace à la fois la survie des entreprises technologiques et celle des fonds de capital de risque technologique qui les financent. De façon plus concrète, la crise réduit la capacité financière des jeunes entreprises, qui requièrent plus de capital pour se rendre à la prochaine étape de leur développement, cela au moment où plusieurs fonds de capital de risque arrivent à court de fonds, où les investisseurs étrangers se retirent du marché et où certains joueurs ont évacué l'investissement dans les entreprises en démarrage.

Cela met en péril l'ancrage au Québec de l'expertise et de la richesse technologiques générées par les générations successives d'entreprises technologiques financées depuis une quinzaine d'années, la capacité de valoriser au Québec les importants montants investis en R&D en particulier par le gouvernement du Québec et, de façon plus générale, les bénéfices cumulatifs attendus en termes de croissance, d'emplois et d'innovation, de la croissance régulière d'un écosystème technologique dynamique au Québec.

Si la chaîne s'interrompt, les talents vont se replacer, éventuellement hors du Québec, et l'effort pour la renouer et reconstituer une masse critique d'entreprises technologiques, d'entrepreneurs, de gestionnaires, d'anges investisseurs et de fonds de capital de risque sera long, difficile et très coûteux.

Pour faire face à la situation actuelle, Réseau Capital recommande au gouvernement du Québec des mesures structurantes qui sont dans le prolongement des efforts qui ont été déployés depuis 2004 pour bâtir un écosystème durable de capital de risque au Québec et des mesures à très court terme pour remédier à l'étranglement financier auquel fait face actuellement le secteur technologique.

Réseau Capital recommande fortement les mesures structurantes suivantes :

1. Refinancer les fonds privés indépendants basés au Québec

Vu le rôle central que jouent maintenant ces fonds dans le financement de l'écosystème technologique du Québec, Réseau Capital recommande qu'un montant au moins équivalent à celui investi par le gouvernement, la Caisse de dépôt et les fonds fiscalisés sur la période 2004-2008 soit accessible aux fonds technologiques basés au Québec pour la période 2009-2013.

De plus, Réseau Capital recommande que tout ou partie de ces allocations soit géré au sein d'un fonds de fonds ou de tout autre mécanisme qui soit structuré, notamment avec des incitatifs appropriés, de façon à attirer d'autres investisseurs institutionnels du Québec et de l'extérieur du Québec et élargir ainsi la base de capital disponible.

2. Remédier au tarissement des financements d'amorçage

Mettre en place des mécanismes incitatifs (apports de fonds publics, bonification du rendement pour les investisseurs privés) qui permettent de diriger des ressources vers les financements d'amorçage technologiques.

3. Participer aux efforts pour susciter le financement des stades avancés de croissance et d'expansion.

L'actuel retrait des fonds étrangers qui, ces dernières années, jouaient un rôle de premier plan dans le financement de grandes rondes aux stades plus avancés de croissance et d'expansion, souligne la vulnérabilité de l'écosystème québécois et canadien.

Réseau Capital recommande aussi des mesures à court terme :

Des mesures de court terme ont été prises dans d'autres secteurs pour faciliter le financement des entreprises (programme SGF, programme Renfort d'Investissement Québec), mais pour des questions de taille ou de rentabilité, la très grande majorité des entreprises technologiques en développement.

Réseau Capital recommande donc les mesures suivantes pour diriger rapidement des fonds vers les entreprises technologiques :

4. Relever temporairement le plafond des crédits d'impôts à la R&D de 60 % à 80 %.

La mesure est simple à implanter et à rapporter. Ses effets se feraient sentir de façon rapide et elle implique très peu de frais de gestion additionnels.

5. Mettre en place un mécanisme de prêt aux entreprises technologiques basées au Québec qui viendrait compléter les rondes de financement de capital de risque auxquelles participe au moins un fonds basé au Québec, sur demande d'un de ces fonds, jusqu'à hauteur de 30 % de la ronde.

Ces prêts seraient contractés par les fonds ou par les entreprises.

Cette mesure aura un double impact :

- Éviter l'étranglement d'entreprises technologiques prometteuses faute de disposer de suffisamment de capital pour traverser la crise du fait de la baisse des revenus escomptés ou de l'éloignement de l'atteinte de jalons permettant la levée de nouveaux fonds.
- Éviter l'étranglement de fonds privés de capital de risque dont les réserves sont épuisées ou trop faibles pour supporter le plein financement de leurs entreprises pendant la crise, les mettant ainsi dans une position de perte de valeur significative de leur participation.

6. Élargir les crédits d'impôt pour rendre éligibles certaines dépenses de commercialisation.

Le Québec est reconnu par les investisseurs étrangers pour la qualité des technologies qui s'y développent, ce qui est dû en partie à la qualité de la recherche universitaire, mais aussi au niveau des crédits d'impôt qui financent la R&D en entreprise. En revanche, de nombreuses entreprises technologiques plafonnent faute d'être en mesure de positionner

rapidement leurs produits sur les marchés nord-américains et globaux. Les contraintes de financement actuelles vont rendre le problème plus aigu avec le risque que les entreprises du Québec laissent passer leur fenêtre de marché.

C'est pourquoi Réseau Capital recommande que les crédits d'impôt soient élargis pour inclure les dépenses de commercialisation

Depuis plus de 20 ans le Québec s'est engagé de façon résolue à évoluer d'une économie basée sur les ressources à une économie basée sur le savoir et a déployé des efforts et des capitaux considérables dans ce sens. L'étranglement financier auquel font actuellement face les entreprises et les fonds de capital de risque technologique menace de porter un coup dur à l'économie du Québec compte tenu de l'effet multiplicateur élevé des emplois en haute technologie.

Les mesures recommandées permettraient d'une part de poursuivre les efforts entrepris de longue date et réorientés en 2004 pour construire un écosystème technologique dynamique et durable au Québec et en récolter à long terme tous les bénéfices attendus et d'autre part, de réinjecter à court terme et de façon ciblée des sommes dans des entreprises technologiques en développement menacées d'étranglement financier, notamment par les baisses de financement de capital de risque de 230 M\$ en 2008 et qui menacent de se poursuivre en 2009.

A propos de Réseau Capital

Réseau Capital - l'Association du capital de risque et du placement privé du Québec a été fondée en 1989. Réseau Capital, regroupe des membres, qui représentent les sociétés d'investissement en capital privé et public, ainsi que les cabinets de professionnels œuvrant dans l'industrie et a pour mission de contribuer au développement et au bon fonctionnement de la chaîne d'investissement. Les axes d'intervention privilégiés de l'association sont la formation, l'information, le réseautage, la promotion et la représentation.

-30-

RENSEIGNEMENTS (médias seulement) :

Gerald A. Lefebvre

514 451-6135